3P FORM

1 Place de la Chapelle 64600 ANGLET

Email: laura@3p-formation.fr

Tel: 0661997421



Mettre en place le document unique d'évaluation des risques (DUER)

Mettre en place le document unique de l'entreprise

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Dirigeant
- Responsable RH
- Responsable qualité
- Toute personne susceptible d'intervenir dans la mise en place de la prévention des risques dans l'entreprise

Prérequis

Aucun

Objectifs pédagogiques

- Identifier et évaluer les risques présents dans l'entreprise.
- Les hiérarchiser dans un document unique fonctionnel.

Contenu de la formation

- Pourquoi mettre en place le Document unique ?
 - $\circ \ \ Contexte\ juridique$
 - o Qu'est-ce que l'évaluation des risques professionnels ?
 - O Quels sont les enjeux de cette évaluation ?
 - O Quelles obligations pour l'employeur ?
 - o Les acteurs de la prévention
- Mettre en place une démarche d'évaluation
 - o Se familiariser avec le vocabulaire
 - o Identifier et déterminer les unités de travail
 - o Distinguer les différents risques possibles
 - o Intégrer la pénibilité
 - o Choisir une méthode adaptée à l'entreprise
 - o Identifier et répertorier les risques (Réaliser un état des lieux)
- Hiérarchiser les risques
 - o Déterminer une méthode d'évaluation (Gravité/probabilité/Occurence)
 - o Evaluer les risques
 - o Mettre en avant les facteurs de gravité
 - o Répertorier les actions existantes
 - o Classer les risques
- Mettre en place un programme de prévention
 - o Les 9 principes de la prévention (préconisé INRS)
 - o Se familiariser avec les différents moyens de prévention (primaires, secondaires ...)
 - o Mettre en place une démarche de prévention efficace
 - o Déterminer les acteurs de la prévention et planifier les actions

3P FORM

1 Place de la Chapelle 64600 ANGLET

Email: laura@3p-formation.fr

Tel: 0661997421

3P

- Rédiger le Document unique
 - o Choisir un support adapté, rédiger méthodiquement
 - o Permettre le partage et l'accessibilité de l'information
- Suivre et mettre à jour le DUER
 - o Suivre les actions décidées
 - o Mettre à jour le DUER
 - o Réajuster les actions en cas de besoin

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur juriste en droit du travail ou spécialiste QSE

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.



